

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE 11 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf le onze du mois de septembre, à 20 H 30, la Commission Administrative de Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionné, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VERNAY Didier, Maire, Président du CCAS.

Présents : Mmes et Mrs Didier VERNAY, Jocelyne ALIGNOL, Maryse COLAS, Madjid KHALED, Didier MARCEAUX, Jean-Luc MICHAUDET, Marie-Céline ROSSIGNOL, Gilbert BAVEUX, Jocelyne COMPAGNON, Jean-Marie MAUCHAND, Maryse MEUGNIER, Rémy MORAIN, Béatrice STOLTZ, Brigitte MERITE, Anne-Marie MICHELIN

Absents excusés : Guy FEVRAT, Evelyne GUILLEMIN

Pouvoirs : Guy FEVRAT à Didier MARCEAUX, Evelyne GUILLEMIN à Jocelyne ALIGNOL

Secrétaire de Séance : Béatrice STOLTZ

Le quorum étant atteint, Mr Didier VERNAY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 35.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2019**

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres de la commission.

Même séance

**COMPTE RENDU FINANCIER DU REPAS DES AINES DU 27 AVRIL 2019**

<u>DEPENSES</u>	2018 pour mémoire	2019
<i>Boissons Maximarché</i>	468,54 €	680,58 €
<i>Jura Boissons (Griottines)</i>		41,10 €
<i>Repas "Au Puits Enchanté"</i>	3 750,00 €	3 949,00 €
<i>Plateaux charcuterie</i>	285,00 €	250,00 €
<i>Boulangerie</i>	110,70 €	45,00 €
<i>Sacem</i>	0,00 €	144,83 €
<i>Animation</i>	470,00 €	470,00 €
<i>Maximarché (divers alimentation)</i>	107,08 €	139,38 €
<i>Fromage</i>	326,90 €	289,13 €
<i>Nappes</i>	69,00 €	43,14 €
<b>Total</b>	<b>5 587,22 €</b>	<b>6 052,16 €</b>

<u>RECETTES</u>	2018	2019
<i>DONS</i>	1 343,00 €	1 025,00 €
<b>Total</b>	<b>1 343,00 €</b>	<b>1 025,00 €</b>

<b>DEFICIT</b>	<b>4 284,22 €</b>	<b>5 027,16 €</b>
----------------	-------------------	-------------------

Même séance

**COMPTE RENDU DU VIDE CCAS DU 18 MAI 2019**

**DEPENSES**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Boissons -	48,98 €	
Annonce JSL	88,80 €	88,80 €
Maximarché	75,74 €	Budget commune
<b>TOTAL</b>	<b>213,52 €</b>	<b>88,80 €</b>

**RECETTES**

Ventes	240,00 €	623,50 €
Buvette	24,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>264,00 €</b>	<b>623,50 €</b>

<b>BENEFICE</b>	<b>50,48 €</b>	<b>534,70 €</b>
-----------------	----------------	-----------------

Même séance

**PREPARATION DU LOTO**

La Commission Administrative du CCAS décide de reconduire le loto annuel. Il aura lieu le dimanche 6 octobre à 14h00, salle Jean Paccaud.

De nombreux lots seront achetés par le CCAS, les commerçants, artisans et fournisseurs de la commune seront sollicités pour apporter leur contribution à cette manifestation par des dons.

Différents lots seront à gagner : bons d'achat Carrefour et Maximarché (gros lot, bon d'achat 400 €), viandes, volaille, charcuterie, corbeilles garnies, jeux à gratter, repas, alcools, etc....

18 parties seront jouées et la tombola, qui remporte toujours un vif succès, sera reconduite.

Buvette et gaufres seront proposées lors des entractes.

La publicité se fera par le biais d'affiches et de publications dans le Journal de Saône et Loire.

Mise en place de la salle le dimanche 7 à 9h00.

Même séance

**DELIBERATION 06/2019**

**OBJET : AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS - LOTO**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots de type bons d'achats, alimentation et boissons, pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 6 octobre 2019 pour un montant maximum de dépenses de 2 500 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

Même séance

**DELIBERATION 07/2019**

**OBJET : TARIFS BUVETTE LOTO**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 6 octobre 2019, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- gaufres : 1 euro
- brasserie : 2 euros
- vin blanc / rouge 1 euro
- cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- café : 1 euro
- eau : 1,50 euros la grande bouteille, 0,50 euro la petite bouteille
- limonade : 0,50 euro le verre, 2 euros la bouteille

Même séance

**DELIBERATION 08/2019**

**OBJET : TARIFS CARTONS LOTO - TOMBOLA**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto et une tombola le dimanche 6 octobre 2019, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

**Loto**

- tarif A : 9 euros le carton
- tarif B : 15 euros pour deux cartons
- tarif C : 20 euros pour trois cartons
- tarif D : 5 euros le carton supplémentaire.

**Tombola**

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases.

Même séance

**MARCHE DE NOËL**

Le marché de Noël aura lieu le samedi 7 décembre toujours en partenariat avec l'AFM, en intérieur, au gymnase de Saint Martin en Bresse.

Les courriers d'inscription seront envoyés courant septembre aux exposants potentiels.

Ce marché sera maintenu uniquement si le nombre d'exposants inscrits est supérieur à 12.

La préparation de cette manifestation sera finalisée lors d'une prochaine réunion informelle.

Même séance

**DELIBERATION 09/2019**

**OBJET : TARIFS EMPLACEMENTS MARCHE DE NOEL**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un marché de Noël en partenariat avec l'AFM (Téléthon) le 7 décembre 2019, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer le tarif de l'**emplacement** de 3 mètres à 20 euros répartis comme suit :
  - 10 euros par emplacement pour le CCAS
  - 10 euros minimum par emplacement reversés à l'AFM.

Même séance

**DELIBERATION 10/2019**

**OBJET : TARIFS BUVETTE DU MARCHE DE NOEL**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un marché de Noël le 7 décembre 2019, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer les tarifs de la **buvette** du CCAS comme suit :
  - Jus de fruits au verre : 1,00 €
  - Vin rosé chaud : 1,00 €
  - Tartine de fromage fort : 1,00 €
  - Rosé griotte au verre : 1,00 €
  - Café 1,00 €

Même séance

**DELIBERATION 11/2019**

**OBJET : COLIS DES AÎNÉS 2019**

La Commission Communale d'Action Sociale décide de reconduire l'attribution de colis de Noël pour les personnes de la commune âgées de 75 ans et plus.

Il a été décidé de ne plus différencier les colis homme des colis femme et d'offrir une corbeille sucrée à tous les ayant droits.

Les achats se feront à hauteur de 20 euros maximum par colis.  
La dépense sera imputée au compte 6068.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En vue de la réunion du mercredi 2 octobre prochain ayant pour objet l'établissement du calendrier des fêtes 2019-2020, la commission propose de fixer les dates des manifestations futures comme suit :

- Repas des aînés : samedi 25 avril 2020
- Vide CCAS : samedi 16 mai 2020
- Loto : dimanche 04 octobre 2020

Transports à la demande : Il a été évoqué de modifier le jour du transport suite à plusieurs demandes. Cette question sera étudiée prochainement,

\*\*\*\*\*

Plus d'informations et de questions diverses, la séance est levée à 21h50.

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DE SAINT MARTIN EN BRESSE  
SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 SEPTEMBRE 2019**

<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
ALIGNOL	Jocelyne	
BAVEUX	Gilbert	
COLAS	Maryse	
COMPAGNON	Jocelyne	
FEVRAT	Guy	
GUILLEMIN	Evelyne	
KHALED	Madjid	
MARCEAUX	Didier	
MAUCHAND	Jean-Marie	
MERITE	Brigitte	
MEUGNIER	Maryse	
MICHAUDET	Jean-Luc	
MICHELIN	Anne-Marie	
MORAIN	Rémy	
ROSSIGNOL	Marie-Céline	
STOLTZ	Béatrice	
VERNAY	Didier	